



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 586

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 215 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES À BENNE BASCULANTE NEUF

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville-Marie tenue le 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a dûment été déposé à cette même séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES À BENNE BASCULANTE NEUF

Le conseil est autorisé à effectuer l'achat d'un camion 10 roues à benne basculante neuf pour un montant total de 215 000 \$, visant à fournir au service des travaux publics un équipement sécuritaire et répondant aux normes de l'industrie comme indiqué à l'annexe A.

ARTICLE 2 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 215 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 3 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Ville de Ville-Marie pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

ARTICLE 4 AIDE FINANCIÈRE

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 19 avril 2022.

COPIE AUTHENTIQUE

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et
greffier-trésorier

Certificat du maire et du greffier-trésorier (*Loi sur les cités et villes*, art. 357, al.3)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Séance du 4 avril 2022

Résolution n° 066-04-22

Adoption du règlement

Séance du 19 avril 2022

Résolution n° 081-04-22

Publication : 20 avril 2022

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et
greffier-trésorier

ANNEXE A

Rapport d'ouverture des soumissions

VM-2022-TP-01 Fourniture d'un camion 10 roues à benne basculante neuf			
Rapport d'ouverture de soumissions			
Soumissionnaire	Représentant	Coût (sans taxes)	Signature
Clément Chrysler		197 500.00 \$	
Centre du Camion Mabo		220 050.00 \$	
Ville de Ville-Marie	Fonction		Signature
Karine Demers	Directrice générale adjointe		
Manon Gauthier	Directrice des loisirs et sports		
Geneviève Boucher	Directrice des communications et vie communautaire		
Fait à Ville-Marie :	Le 18 mars 2022, à 11 h		